

a-t-il rien de plus vexant que d'avoir affaire à des policiers ou à des détectives qui ne peuvent nous comprendre?

Au début de la session, un de mes collègues a été arrêté par des policiers de la ville d'Ottawa, toujours unilingues anglais. Il est inadmissible, dans la capitale d'un pays dont près de 40 p. 100 de la population est francophone, que quelqu'un ne puisse au moins se faire arrêter dans sa langue.

Monsieur l'Orateur, si nous n'adoptons pas le bilinguisme comme critère de compétence, dans les districts bilingues, le projet de loi ne vaut absolument rien. Il ne changera rien et nous ne changerons rien en ce pays. Déjà, c'est à peu près ce que nous entendons dans le Québec.

Évidemment, au point où l'on en est rendu, actuellement, dans la province de Québec, on comprend bien la situation et cela fait sourire un peu de voir qu'on ergote, qu'on tergiverse, relativement à un problème qui aurait dû être réglé non pas en 1969, mais en 1867. Nous sommes déjà 102 ans en retard et nous avons encore des doutes au sujet de l'importance et de la nécessité d'établir le bilinguisme dans la Fonction publique du pays.

Monsieur l'Orateur, on n'avait même pas besoin du projet de loi pour appliquer cela. Au lieu de susciter des divisions, au lieu d'essayer de convaincre la population que l'on réglait les problèmes du pays en présentant un bill sur les langues officielles, le gouvernement aurait dû tout simplement appliquer l'article 133 de la Constitution. Pour établir le bilinguisme là où on en a besoin dans la Fonction publique, on n'avait pas besoin de ce projet de loi du tout. Il est évident que cela aurait dû être fait depuis longtemps.

Si dans la municipalité de Maillardville, en Colombie-Britannique, par exemple, on dessert 5,000 ou 10,000 personnes de langue française, il est évident que le maître de poste doit comprendre et parler le français. S'il se trouve, dans cette municipalité, un officier de la Gendarmerie royale, il est encore évident qu'il doit comprendre ceux sur qui il a une certaine autorité. Tout cela aurait pu être fait sans la présentation d'un projet de loi. On veut, grâce à un projet de loi, donner à la province de Québec l'impression que le Canada devient bilingue. C'est faux. On continue à faire beaucoup de réserves. Cela ne constituera pas un progrès, mais un recul.

Par conséquent, je suis d'accord avec l'honorable ministre pour dire qu'on n'a pas besoin de précision, car cela constitue un genre d'insulte aux Canadiens français. On craint que des Canadiens français fassent partie de ces organisations-là, on craint qu'ils soient nommés à certains postes parce qu'ils

connaissent mieux les deux langues et l'on voudrait, au moyen d'un amendement comme celui-là, empêcher que cette chose-là se produise.

Je ne voudrais pas prêter de mauvaises intentions à celui qui propose cet amendement, mais si l'on a pris la peine d'étudier les problèmes du pays, ainsi que l'évolution de l'élément français au Canada, on devine exactement les intentions cachées derrière cette proposition.

On voudrait, par tous les moyens, maintenir cette situation à l'effet que l'unilingue de langue anglaise a toujours priorité sur celui qui est bilingue. C'est une anomalie! On se cache derrière l'histoire de la compétence. Il est entendu que le Canadien français n'arrivera jamais au même degré de compétence que l'autre, si l'on juge en fonction de la majorité du pays.

Les lois sont conçues démocratiquement pour tout le pays et en fonction de la mentalité du pays. Alors, il est toujours plus difficile pour celui dont la langue maternelle n'est pas l'anglais d'être aussi compétent que son compatriote de l'autre langue, puisque sa mentalité est distincte. Ce n'est donc pas là que se situe le problème.

J'irai jusqu'à dire, à propos du problème de l'unité nationale, qu'un tel projet de loi ne réglera absolument rien. Au contraire, cela suscite des dissensions et ne favorise pas du tout l'unité du pays.

Le Canadien français, le Québécois en particulier, sera satisfait seulement quand il participera à l'administration du pays. Le projet de loi ne devrait donc pas être un projet de loi sur les langues officielles, mais sur la participation des Québécois, des Canadiens français, à la gestion publique. Que l'on assume au moins le tiers de l'administration de tout le pays. C'est cela que le Canadien français veut et il ne démordra pas tant qu'il ne l'obtiendra pas.

Monsieur l'Orateur, ces quelques remarques, pour sévères et dures qu'elles puissent paraître, sont vraies, car que changera le bill sur les langues officielles dans quelques années, puisqu'on ne mutera personne? Actuellement, on ne veut pas faire peur. Personne ne sera muté; tout demeurera tel quel et, dans quelques années, il existera des employés bilingues dont la langue maternelle sera l'anglais. A ce moment-là, le Canadien français, le Québécois, sera exclu, ou presque, de l'administration.

Si l'on considère toutes les sociétés de la Couronne, tous les ministères du gouvernement, tout ce qui se rattache à l'administra-